

**SARPOURENX**

Date convocation le 27
mars 2026
Affichée le 27 mars 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Votants : 11

Délibération n° 04 du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Jean-Jacques LASCABES, Maire.

Présents : Laëtitia BÉROUS, Alexandre BETAT, Jessica GENIER, Christophe GUIRY, Marc LAFITTE, Geneviève LASCABES, Pascal MORENY, Yves PEYRÉ, Caroline RAUZET.

Excusés/absents : Juana REYGASSE

Formant la majorité des membres en exercice. Madame Geneviève LASCABES a été élue secrétaire.

Objet : Désignation des délégués à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Monsieur Le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article L.5214-7 du code général des collectivités territoriales et aux statuts de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, la commune dispose de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant.

Il informe également que c'est le Maire qui doit d'office siéger en délégué titulaire et le 2^{ème} conseiller municipal dans l'ordre du tableau en délégué suppléant.

Monsieur Le Maire ayant remis sa démission au Président la de Communauté de Communes de Lacq-Orthez le 27 mars 2026, Madame la Première Adjointe va siéger d'office en tant que délégué titulaire.

De ce fait, il convient de confirmer les nominations suivantes :

- Délégué titulaire : Mme RAUZET Caroline
- Délégué suppléant : M LAFITTE Marc

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ACCEPTE la désignation des délégués titulaire et suppléant à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez telle que mentionnée sus dit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Le Maire,
Jean-Jacques LASCABES.

